

## Le miticide New Century détruit les colonies d'abeilles



Les agriculteurs et les apiculteurs de la wilaya de Annaba ont été invités, hier, par l'inspection vétérinaire de Annaba à ne pas utiliser le miticide New Century fabriqué en Chine et distribué frauduleusement en Algérie, apprend-on. Selon Mme Omar Ayache Saïda, spécialiste en pharmacologie animale exerçant au laboratoire vétérinaire de Annaba, la direction des services vétérinaires au ministère de l'Agriculture aurait transmis aux inspections du territoire national une note déconseillant l'utilisation de ce produit chimique. La spécialiste explique que le New Century, présenté comme un traitement des champs agricoles ou des ruches d'abeilles, est en réalité toxique et qu'il peut à terme anéantir des colonies entières d'abeilles. "Le miticide New Century a été à l'origine de la destruction de centaines de ruches dans la wilaya de Aïn Defla dont les colonies d'abeilles mellifères ont été décimées. Grossistes, revendeurs et vétérinaires ont été prévenus de l'interdiction de la vente de ce produit à travers le territoire national", a soutenu Mme Omar Ayache. Celle-ci a ajouté que des mesures de prévention ont été prises par l'inspection vétérinaire à Annaba. "Des équipes ont été déployées au niveau des exploitations d'apiculteurs afin de vérifier s'il y a eu utilisation de ce miticide et intervenir le cas échéant pour au moins limiter les dégâts en procédant aux traitements qui s'imposent", a-t-elle assuré. Et de signaler que "le produit en question est un acaricide qui est utilisé dans le traitement des cultures légumières pour détruire les larves et les œufs des acariens. Ce type de culture est très répandu dans la plaine de Annaba et il est fort possible qu'il ait été utilisé par des exploitants pour avoir de meilleurs rendements. Dans ce cas tous les périmètres alentour pourraient à leur tour être contaminés, ce qui élargit le champ d'action des équipes déployées par la direction des services agricoles et de l'inspection vétérinaire de la wilaya", a conclu Mme Omar Ayache.

